



Conditions générales de Location

GOSIGNI-EVENTS
5 Rue Mozart , 59430 Dunkerque
0613494913
contact@gosigni-events.fr

1. APPLICABILITÉ

Ces conditions sont applicables à tous les contrats de location engagés par Gosigni-Events et à tous les services fournis. Toute commande d'un locataire est considérée comme une acceptation de ces conditions générales du propriétaire.

2. PRIX

Tous les prix figurant sur le site web sont indiqués en euros et TTC .
Gosigni-Events est assujetti à la TVA.

3. PAIEMENT

Pour les particuliers :

Un acompte de 50€ est à régler pour réserver la date et le matériel souhaité .

Le restant dû est à régler le jour du retrait du matériel .

Pour les professionnels :

Les factures doivent être payées dans les 30 jours après la date de la facturation. Toute facture impayée à son échéance produira de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 10% du montant total de la facture.

4. ANNULATION DE LA LOCATION

Pour toute annulation jusqu'à 31 jours avant l'événement, le montant sera complètement restitué au locataire. En cas d'annulation à partir de 30 jours avant l'événement, Gosigni-Events ne peut plus rembourser les montants déjà versés. Par souci d'organisation et pour satisfaire au mieux les demandes en parallèle, vous vous engagez à respecter ces délais.

5. INSTALLATION ET RAMASSAGE DU PHOTOBOOTH

Pour les forfaits particuliers :

La borne photo sera uniquement retiré par le locataire , et restitué par celui-ci.

Pour les forfaits professionnels :

Le photobooth pourra être livré, installé et retiré par Gosigni-Events, avec supplément « frais de déplacement » appliqué aux devis.

6. ACCÈS À L'ADRESSE ET À L'ENDROIT

La livraison et l'installation du photobooth est toujours au rez-de-chaussée, sauf si le photobooth peut être déplacé à un autre étage à l'aide d'un ascenseur. Le locataire est responsable de contrôler les dimensions de l'ascenseur en amont. Il est nécessaire que le photobooth puisse être installé dans un endroit sec et à l'abri de l'humidité. Si le photobooth ne peut l'être, Gosigni-Events réserve le droit d'annuler la période de location et cela engendrera des frais de restitution de l'appareil à hauteur de 10% du forfait établi dans le contrat.

7. PÉRIODE DE LOCATION

La période de location est convenue entre les deux parties dans le contrat.

En cas de retard pour quelle raison que ce soit, la fin de location de l'appareil reste inchangé.

En cas de souhait de prolongation de la période de location au moment de l'événement, le locataire peut prendre contact avec Gosigni-Events directement. Si un accord est convenu entre les deux parties, la période peut effectivement être prolongée.

Si les impressions n'ont pas été effectuées dans l'intégralité du forfait choisi, Gosigni-Events se réserve le droit de refuser toute demande d'impressions supplémentaire afin d'atteindre le nombre maximal du forfait. Pendant la période de location, le locataire est responsable du photobooth. Il porte l'entière responsabilité pour tous les risques encourus (incendie, vol, disparition, endommagement, accident, force majeure, ...). L'endommagement ou la dévalorisation qui en résulte est à la charge du locataire et/ou son assurance. En cas de litige, le droit français est en vigueur.

8. FORCE MAJEURE

Gosigni-Events s'engage à respecter la date et l'heure de dépôt du matériel. En cas d'impossibilité de livraison, pour causes indépendantes de notre volonté, (par exemples: intempéries, problèmes de véhicule, accident de trajet, ...), Gosigni-Events informera au plus vite le locataire. Le cas échéant, le montant sera remboursé dans son intégralité.

9. RÉSILIATION DE LA LOCATION

Gosigni-Events a le droit de résilier prématurément la période de location si:

- Un comportement menaçant est exprimé envers un membre.
- Une situation menaçante/dangereuse se présente à l'événement;
- En cas de dégradations des matériaux ou pouvant l'être par le locataire ou un tiers présents sur le lieu de l'événement;
- Si le règlement de la facture n'est pas soldé le jour du retrait.

L'une des raisons mentionnées ci-dessus pourra provoquer une résiliation prématurée de la location. Le client sera redevable du montant total de la facture, et Gosigni-Events ne compensera nullement la période de location restante. Gosigni-Events s'engage à trouver un accord amiable avec le locataire avant de s'engager vers une résiliation définitive du contrat.

10. RESPONSABILITÉ

Tout endommagement du photobooth ou du matériel appartenant à Gosigni-Events causer par le locataire et/ou un tiers sera à la charge du locataire. Celui-ci sera redevable du montant total des dommages causés.

Par souci de sécurité et de bienveillance, aucuns récipients (verre, tasse, bouteille,...) contenant un liquide ou autres substances ne doit être posé sur la borne photos. Ceci aux risques d'endommager les appareillages électroniques embarqués et de provoquer des décharges électriques pouvant porter atteinte à l'intégrité physique des

utilisateurs. En cas d'accident, Gosigni-Events décline toute responsabilité. Les consommables (bobines de papier et rouleaux encreur) installés dans l'imprimante embarquée de la borne restent la propriété de Gosigni-Events. Sauf autorisation express, une fois montée sur site, le photobooth Gosigni-Events ne pourra en aucun cas être déplacé par des personnes non habilitées à cette tâche. Tout dégâts occasionnés devra être remboursé par le locataire. Une estimation des dégâts se fera au cas par cas et sera communiqué au locataire pour indemnisations. En cas de vol, le client sera tenu responsable juridiquement. Il s'engage donc à indemniser Gosigni-Events du montant de la valeur totale du photobooth.

Valeur totale de la Borne Photo Gosigni-Events Impressions
instantanées : 5450,00 € TTC

Valeur totale de la Borne Photo Gosigni-Events Digitale : 2800,00 € TTC

L'assurance est à la charge du locataire. Gosigni-Events ne sera jamais responsable des dommages d'entreprise, des dommages consécutifs ou de la perte de chiffre d'affaires du client.

11. PROBLÈMES TECHNIQUES

Nous ne garantissons pas la continuité du bon fonctionnement de l'appareil dans les situations suivantes:

Lorsqu'un tiers débranche l'alimentation électrique en cours de fonctionnement de l'appareil.

Lorsqu'un tiers essaie de déplacer ou ouvrir l'appareil;

En cas de problèmes liées à une panne (suite à une chute), ou de dysfonctionnement de l'appareil...

En cas de déversement de liquide quel qu'il soit.

En cas de coupure électrique provenant du lieu de l'événement.

En cas de dysfonctionnement de l'imprimante:

Le photobooth garde en mémoire l'intégralité des photos effectuées numériquement, dans le cas où le papier d'impressions est complètement utilisé ou si l'imprimante est éteinte.

Gosigni-Events peut imprimer et transmettre les photos de l'événement.

Pendant la période de location, vous pouvez nous contacter au numéro de téléphone suivant : 0613494913 . Si nécessaire, Gosigni-Events se rendra sur place pour palier au(x) problème(s) rencontré(s), dans la limite des disponibilités.

12. EMPLOI DES PHOTOS CAPTURÉES

En acceptant ces conditions générales, le locataire donne à Gosigni-Events l'intégralité des droits des photos capturées pendant l'événement. Gosigni-Events a le droit d'utiliser toutes les photos capturées pendant l'événement pour de la promotion en ligne et hors ligne de l'entreprise, sauf accord contraire avec le locataire.

13. ENGAGEMENTS

Après l'état des lieux de l'appareil et signature du contrat entre les deux parties, le locataire s'engage à restituer le dit appareil dans l'état initialement retiré, ainsi que les accessoires; sous peine de pénalités financières estimées par Gosigni-Events.

GOSIGNI-EVENTS
www.gosigni-events.fr
SIRET : 900 764 820 00016